

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 FEVRIER 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROELICH, M. TREIBER, qui étaient représentés respectivement
par M. VOGEL, M. FEIG, M. TRAUTMANN.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, GOETZ, LOBSTEIN, BABILON, RICHERT, Mme
KIEFER, (excusés) ; MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE.

DEL. N° 021/2006conseil

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF «ZONE D'ACTIVITES SUD A WOERTH » -
EXERCICE 2005**

Le Président présente le compte administratif « zone d'activités sud à Woerth » de l'exercice 2005 qui
comprend :

- en section d'investissement			
dépenses	0,00 €		
recettes	0,00 €		
résultat			0,00 €
- en section de fonctionnement			
dépenses	0,00 €		
recettes	0,00 €		
résultat			0,00 €

Le Président ayant quitté la salle, Mme Weiss, Vice-Présidente, demande à l'assemblée délibérante de se
prononcer.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif
« zone d'activités sud à Woerth » 2005.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 13 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS

